CHEVALIERS DE SAINT-MICHEL.

En France.

ORIGINE EN 1469. — *Louis XI* institua cet Ordre dans le château d'Amboise, le 1er août de l'an 1469.

MOTIFS DE L'INSTITUTION. — Il l'institua, soit à cause de sa dévotion pour Saint *Michel*, ange tutélaire de la France, soit pour se mettre mieux dans l'esprit des grands seigneurs de sa Cour, qu'il s'était aliénés; d'autres disent pour accomplir le vœu que son père avait fait de créer cet Ordre.

NOMBRES DIFFÉRENS. — Il fixa à trente-six le nombre des chevaliers, dont il nomma d'abord quinze des plus distingués par leur naissance.

Sous le règne d'*Henri II*, l'ordre commença à se dégrader par le grand nombre de chevaliers qui furent faits au-delà de celui porté aux statuts.

François II en créa dix-huit à Poissy, en 1560, ce dont on murmura beaucoup. L'année suivante, *Charles IX* en nomma quinze à Saint-Germain-en-Laye.

Trente-trois furent faits dans une autre pro-

motion, et en 1562 et 1567, on en fit encore vingt-deux.

Les troubles de la France nécessitèrent encore d'autres promotions dans lesquelles la naissance ne fut guères consultée.

L'Ordre fut vénal sous *Henri II; Catherine de Médicis* le donnait sans choix pour fortifier son parti.

Réunion. — *Henri III* le réunit, le 31 décembre 1578, à celui du Saint-Esprit. (*Voyez cet article.*)

Nombre déterminé. — *Louis XIV,* dans la réforme qu'il en fit, fixa à cent le nombre des chevaliers, outre ceux du Saint-Esprit.

Réglement. — Par le réglement que ce monarque fit en 1669, pour être reçu dans l'Ordre, il fallait être noble de deux races, être âgé de trente ans, avoir de bonnes mœurs, et avoir servi l'Etat ou le Roi dans de grands emplois.

Exceptions.—Cependant les rois de France l'ont depuis conféré, par exception, à des hommes qui, sans être nés nobles, s'étaient ennoblis par de grands talens ou de grands services; mais avant de le leur conférer, il leur était donné des lettres de noblesse.

Devise. — La devise de ces chevaliers était: *Immensi tremor Oceani,* la terreur de l'Océan;

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

pour donner à entendre que si les Français avaient su vaincre les Anglais par terre, ils sauraient bien aussi les vaincre par mer.

Décoration. — La marque de l'Ordre était une croix d'or à huit pointes, émaillées de blanc, cantonnées de quatre fleurs-de-lis d'or, chargées en cœur, d'une médaille représentant Saint *Michel*, foulant aux pieds le dragon; le tout émaillé au naturel. Cette croix était attachée à un grand ruban noir que les chevaliers portaient en écharpe. Le grand collier était d'or, fait à coquilles entrelacées l'une en l'autre, et posées sur une chaîne d'or où pendait une médaille représentant Saint *Michel*. Le collier devait être du poids de 200 écus d'or.

Serment. — Les chevaliers faisaient serment de soutenir de tout leur pouvoir la dignité et les droits de la couronne, de ne point révéler les secrets à eux confiés par le Souverain, etc.

L'hérésie, la trahison, la lâcheté, étaient pour eux des causes d'exclusion ou de dégradation.

Ils ne pouvaient s'allier à des Ordres étrangers.

Usages. — Tous les ans, le jour de Saint *Michel*, les chevaliers s'assemblaient en Cha-

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

pitre dans la salle des Cordeliers à Paris. La veille de leur réception dans l'Ordre du Saint-Esprit, les chevaliers étaient reçus dans celui de Saint-Michel. C'est pourquoi leurs armes étaient entourées de deux colliers, et ils s'appelaient chevaliers des Ordres du Roi.

Sort de l'Ordre. — Cet Ordre a été aboli dans la révolution française.

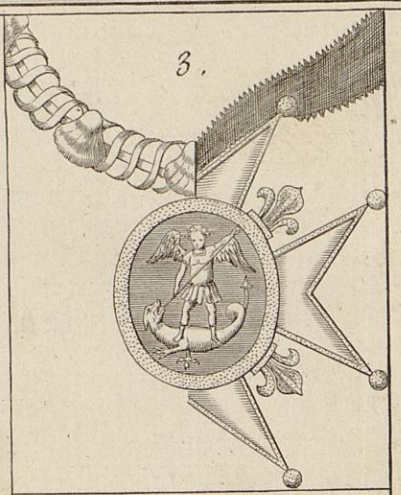

Ordre de St Michel. 1460.